



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°733) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES LOUDIÈRES, LISZT,
DOLLY ET MESSIAEN, A L'ASSOCIATION
CERTIFICAT DALCROZE FRANCE, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-345
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, d'organiser des ateliers, dans les salles, Loudières, Dolly, Liszt et Messiaen, une formation certificat Dalcroze, le samedi 25 septembre 2021 de 10 h à 18 h 30, les samedis 9 octobre, 20 novembre, 4 décembre 2021 et 15 janvier, 12 mars et 2 avril 2022 de 13 h à 18h30 et les dimanches 26 septembre, 10 octobre, 21 novembre, 5 décembre 2021, et 16 janvier, 13 mars et 3 avril 2022 de 9 h 30 à 16 h 45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, une convention de location de salles pour un montant de 1 898,50 € T.T.C. (mille huit cent quatre-vingt-dix euros et cinquante centimes) et un montant de 1 101,50 € T.T.C. (mille cent un euros et cinquante centimes) au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser une formation certificat Dalcroze, dans les salles, Loudières, Dolly, Liszt et Messiaen, une formation certificat Dalcroze, le samedi 25 septembre 2021 de 10 h à 18 h 30, les samedis 9 octobre, 20 novembre, 4 décembre 2021 et 15 janvier, 12 mars et 2 avril 2022 de 13 h à 18h30 et les dimanches 26 septembre, 10 octobre, 21 novembre, 5 décembre 2021, et 16 janvier, 13 mars et 3 avril 2022 de 9 h 30 à 16 h 45 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211012-lmc1H8777H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021
Date de Publication : 12/10/2021